



# TRADE OBSERVER

*Le bulletin d'information mensuel de Customs Bridge*  
*juin 2021*

## 19

**La douane, une histoire de  
points de vue**



**CLASSEMENT DOUANIER :  
DIVERGENCES USA/UE**

**CANADA : QUAND L'ORGANE  
SUPRÊME DE JUSTICE TRANCHE  
LE DÉBAT**

**UNE LICENCE UNIVERSITAIRE  
POUR LES METIERS DE LA DOUANE**

## Classement douanier : Divergences USA/UE

Entre l'Europe et les États-Unis, il y a bien des différences, et pas juste la monnaie. En douane, ils ne tombent pas toujours d'accord, notamment sur la classification douanière.

### Le classement américain

En plus de ne pas adopter le système métrique, les Américains ont un classement douanier différent du nôtre. Parfois les différences sont considérables comme va le démontrer cet exemple avec le grattoir à glace en plastique pour automobiles. Ainsi, lorsque l'on effectue une recherche sur le CROSS Américain (base de donnée des décisions de classement), on voit que le grattoir est classé comme un accessoire pour automobiles (8708). Pourquoi les douanes américaines classent-elles le grattoir dans la catégorie des accessoires automobiles ? Selon la définition d'un accessoire, ce n'est ni plus ni moins qu'un dispositif qui effectue un service particulier par rapport à la fonction principale de la machine.

À partir de cette définition, la raison de ce classement proposé par les Américains devient plus claire. Le grattoir à glace élargit la gamme des utilisations prévues pour une automobile. Il permet de dégager la glace des pare-brise plus rapidement et efficacement qu'en utilisant le dégivrage intégré (si le véhicule est équipé). Par conséquent, les douanes américaines ont classé le grattoir à glace comme un accessoire automobiles (8708).

The screenshot shows the 'Customs Bridge App' interface. At the top, there is a search bar containing 'grattoir à glace en plastique'. Below the search bar, a classification tree is displayed:

- VII MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES; CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC
  - 39 MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES
    - 3926 Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n<sup>os</sup> 3901 à 3914
      - 392690 autres 1

Sur Customs Bridge App, notre outil d'aide au classement dans l'UE, on peut apercevoir qu'en effet, il y a une différence de classement avec les États-Unis.

### Le classement européen

Les Européens classent les grattoirs en plastique pour automobiles en fonction de leur matériau de base sous la position 392690. L'UE ne considère pas que ces articles soient utilisés uniquement ou principalement pour l'automobile, c'est la raison pour laquelle ils l'ont classé comme un article en plastique dans la position 392690. Lorsqu'il s'agit de considérer la condition " à utiliser uniquement ou principalement avec l'automobile ", des conflits surviennent souvent au sein même des pays de l'Europe pour ce qui est de l'interprétation des règlements douaniers. La commission européenne travaille à diminuer ce type de divergences entre pays de l'UE grâce à un service dédié analysant des différences de prise de position notamment pour les RTC (renseignement tarifaire contraignant).

En attendant, le plus important est d'avoir connaissance de ces différences entre les pays avant d'exporter ou d'importer afin d'éviter un litige lors du dédouanement de la marchandise.

The right side of the page features two screenshots from the Customs Bridge App. The top screenshot shows a classification for a car ice scraper (DE22142...) with a date of 10/12/14. The text below the screenshot reads: "Il s'agit d'un grattoir à glace "4 en 1" non encore assemblé, constitué d'un manche télescopique (I...". Below this is an image of an orange car ice scraper. The bottom screenshot shows a classification for a composite article (NLRTD-2015...) with a date of 30/10/15. The text below the screenshot reads: "Article composite, étant un grattoir à glace avec - selon les spécifications - entre autres les ca...". Below this is an image of a white car ice scraper.

## Canada : quand l'organe suprême de justice tranche le débat

*Le hockey est comme une religion au Canada, alors quand l'entreprise de sport Igloo Vinski se retrouve confronté à un litige concernant des gants de gardien, l'affaire est saisie par la Cour Suprême. C'est une affaire inédite car elle représente la première incursion de la Cour Suprême dans le monde du Tarif des douanes.*

### La problématique douane

Tout commence quand l'entreprise de sport Igloo Vinski a importé des gants qui étaient constitués en partie de matières plastiques et en partie de matières textiles. Ils pouvaient donc être classés sous les positions 39.26 et 62.16. Cependant, selon certains, les composantes en plastique ne privaient pas les gants de leur caractère de « gants en matières textiles ». Les gants devaient être classés comme des « gants, mitaines et mouffles » sous la position 62.16, et non comme « d'autres ouvrages en matières plastiques » sous la position 39.26 car les gants n'étaient pas fabriqués de feuilles de matière plastique cousues ou collées ensemble, selon une note explicative du SH sur la position 39.26.



### Le déroulement des faits juridiques

Plusieurs institutions canadiennes ont joué un rôle dans cette affaire, à savoir: le Tribunal Canadien du Commerce Extérieur (TCCE); la Cour d'Appel Fédérale (CAF); la Cour Suprême du Canada (CSC).

Le TCCE avait une première fois tranché en faveur de la décision de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) de classer les gants de gardien de but de hockey importés par Igloo Vikski sous la position 62.16 plutôt que sous la position 39.26 tel que le demandait Igloo Vikski, qui fit appel de la décision.

La CAF avait ensuite infirmait cette décision du TCCE en faveur d'Igloo Vinski. Ce qui allait radicalement changer la manière de classer les importations au Canada. De plus, ce jugement allait à l'encontre de la jurisprudence antérieure. Pour ces raisons, l'appel de l'ASFC contre la décision de la CAF a été pourvu en Cour Suprême. Finalement, le juge de la CSC a donné plus d'importance à la décision du TCCE et à l'avenir, les autres organes de justice considéreront avec plus d'importance les décisions du TCCE.

Le jugement Igloo Vikski constitue une décision importante pour les importateurs de marchandises composées de matériaux multiples. La jurisprudence représente une source précieuse d'information pour le classement de marchandises. Comme nous l'avons vu, elle a joué un rôle majeur dans la décision d'accepter la demande d'appel en Cour Suprême. Même si les questions de classement peuvent être parfois épineuses, avec à disposition assez d'informations, le classement de la marchandise peut être effectué sereinement. C'est ce que nous nous efforçons de faire au sein de notre application de classement.

**Plus d'information sur : <https://customsbridge.fr/>**

## Une licence universitaire pour les métiers de la douane

### BREXIT: Une hausse d'activité mais une pénurie d'opérationnels qualifiés

Depuis Janvier 2021, date officielle du retrait du Royaume-Uni de l'UE, 3 millions de déclarations supplémentaires sont attendues chaque année en France. En effet, comme expliqué dans nos éditions de Décembre et Janvier, toutes les entreprises qui échangent des biens avec le Royaume-Uni doivent dorénavant effectuer une déclaration douanière via le système informatique DELTA de la douane.

Elles peuvent gérer ce process de dédouanement en interne en se servant d'outils d'aide à la décision ou se faire accompagner par les administrations douanières et prestataires externes.

Dans tous les cas, cette hausse d'activité nécessitant de l'expertise doit être suivie d'un recrutement d'opérationnels traitant ces procédures. Or, le secteur fait face à une pénurie de profils qualifiés.



### L'université du Havre: la 1ère d'une longue série?

Pour répondre à cette problématique, l'université du Havre va proposer une licence qui vise à former aux formalités douanières. L'idée ne date pas d'hier : Les entreprises réclamaient déjà depuis un moment qu'un parcours universitaire dédié aux opérations douanières soit créé. Avec l'arrivée du Brexit et la pénurie de profils sénior connue dans le secteur, les choses se sont accélérées.

Cette licence générale de droit-économie-gestion en commerce international et activités douanières sera ouverte à une vingtaine d'étudiants par an. Elle aura pour but de former les futurs déclarants, agents de douane des entreprises. Cette formation universitaire qui vise la professionnalisation des étudiants se déroulera sur un rythme d'alternance d'une semaine à l'université et 2 semaines en entreprise.

Le programme devrait être disponible dès la prochaine rentrée du 4 Octobre.

En espérant que nos autres campus universitaires suivent le pas de celle du Havre!

D'autant que de nombreuses entreprises irlandaises ont déjà commencé à chasser nos profils douane français (il n'existe que très peu d'établissements qui forment aux procédures douanières en Irlande).